Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 30 ramadan 1440
4 juin 2019

N° 60

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2354**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2354**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2358**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2362**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2362**
Avis aux créanciers..... **2366**
Convocations
Sociétés anonymes **2367**
Sociétés à responsabilité limitée **2376**
Autres sociétés **2376**
Actes Administratifs
Avis au public **2377**
Divers
Avis au public..... **2377**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan d'Assurances SALIM..... **2379**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'un groupement

Nom du groupement : choucha

Siège : cité el Mhiri N° 1 Sejnen

Objet du groupement : développement social et économique.

Région intéressée : Gwesmia, dhoiahria et dwar elghomed

Objectifs du groupement : protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien

Autorisation de groupement : N°173 Daté le 30 Avril 2019

Comité :

Président : Abd Elmajid Gasmi

Secrétaire général : Mansour Gasmi

Trésorière : Meriem Souieh.

2019T00879SODB1

Création d'une coopérative de développement dans le domaine agricole

Nom : coopérative de développement dans le domaine agricole et de pèche développement bouhairet El Kassaa El maazil, El menzel Oueslatia

Adresse : Bouhairet El Kassaa El maazil, El Menzel Oueslatia

Objectif : agriculture

Reçu de Création : daté du 23/3/2018 annoncé par Mr le gouverneur de Kairouan.

Membres du conseil :

Mr Sadok Ben Ammar Maamari : Président

Mr Aziz Ben Naceur Kaouem : Trésorier

Membres :

Mr Khmaies Ben Belgacem Hmidi

Mr Habib Ben Hssine Hassani

Mr Salem Ben El Arbi Saadi

Mr Salem Ben Taher Sifi.

2019H00117SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes

Reconduction du mandat du Président Directeur Général

SOCIETE TUNISIENNE DE LIANTS & MATERIAUX - S.T.L

(EX-SOCIETE TUNISIENNE LAFARGE)

Société anonyme

Au capital de 1.710.000 Dinars

Siège social : 86, Rue 8600 - ZI la Charguia 1 2035 - Tunis - Carthage

Matricule Fiscal : 002464 P/A/M/000

Registre de commerce : N°B129301997

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société Tunisienne de Liants et Matériaux - S.T.L (ex-LAFARGE) réunie le 29 décembre 2018, enregistré à la Recette des Finances de la Charguia le 15 mars 2019, sous le numéro 19701550, quittance n°M031988, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration, pour une période de trois ans et ce, au 30 janvier 2022.

Il est à noter que la composition du Conseil d'Administration est comme suit :

MM. Mohamed Salah Sanakli Turki : Président

Ridha Turki : Administrateur

Sami Turki : Administrateur.

- Reconduction du mandat du Président Directeur Général, Mr. Mohamed Salah Sanakli Turki pour une période de trois ans, avec les pouvoirs les plus étendus et ce, au 30 janvier 2022.

- Renouvellement du mandat de la Société Accounting & Auditing Services (2 A S), représentée par Mr. Sabri Rhaiem, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société pour une période de trois ans. Son mandat expirera le 30 janvier 2022.

2019R01536SANB2

SUD BITUME

S.A. au capital de 726.000 Dinars

Identifiant : 447368 K

Siège social : Imm. SETCAR Route de Sousse Km13 Ezzahra Ben Arous

Matricule CNSS : 142803-19

En vertu du PV du Conseil d'Administration n°66 daté du 11/02/2019 et enregistré à la Recette des Finances d'Ezzahra le 15/4/2019 sous le n°19700697 quittance n°M019932, il a été décidé de renouveler le mandat de M. Sadréddine Abbas en tant que Président Directeur Général de la Société et ce jusqu'à la tenue, de l'AGO qui statuera sur l'exercice 2020.

Un exemplaire dudit PV a été déposé auprès du Registre National des entreprises de Tunis le 17/4/2019 sous le n°201918649.

2019R01538SANB2

Changement de dénomination sociale

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2010 et enregistré à la recette des finances du 1er bureau - Tunis sous le n°10704982 le 28/4/2010, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société «Général Recouvrement» par «Global Recouvrement».

Deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis (Guichet Unique API) en date du 5/5/2010 sous le n°D248332010.

2019X00783SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital de 36.357.160 DT à 46.500.020 DT

Société «AZUR Papier»

Société anonyme

Au capital de 46.500.020 DT

Siège social : 3 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 1088571 V

CNSS : 00342403-90

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/3/2019 enregistré à la recette des finances Charguia-Tunis le 29 mars 2019, enregistrement numéro 19501821, quittance numéro M038113, le capital social de la société a été augmenté en numéraire d'un montant de dix millions cent quarante-deux mille huit cent soixante Dinars Tunisiens (10.142.860 TND) et ce par l'émission de (1.014.286) Actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix (10) dinar chacune, pour le porter de trente-six millions trois cent cinquante-sept mille cent soixante de Dinars Tunisiens (36.357.160 TND) à quarante-six millions cinq cent mille vingt Dinars Tunisiens (46.500.020 TND).

Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/3/2019, ont été déposés au Registre National des Entreprises le 4/4/2019 sous le n°AC01562019.

Suite à la réalisation de l'augmentation du capital l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

«Le capital social est fixé à la somme de quarante-six millions cinq cent mille et vingt Dinars Tunisiens (46.500.020 TND); divisé en quatre millions six cent cinquante mille et deux (4 650 002) actions d'une valeur nominale de dix dinars (10 DT) chacune, numérotée de 1 à 46.500.020, souscrites en numéraire et libérées en totalité».

2019402159SANB2

Changement du siège social de la société IAE Tunis

INSTITUT SUPERIEUR PRIVE D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE TUNIS

"I.A.E TUNIS"

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

Siège social : Immeuble Pacha Center Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis

MF : 1360212W/N/M/000

RC : B01149122014

N° Affiliation CNSS : 553372-84

Messieurs les Actionnaires de l'institut Supérieur Privé d'Administration des Entreprises de Tunis "I.A.E Tunis" se sont réunis le 10 novembre 2016 au siège de la société suite à un PV du conseil d'administration enregistré à la recette des finances rue d'Autriche sous le numéro 16805217 reçu n°81685, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du siège social au 95, rue de Palestine 1002 Tunis.

2. Questions diverses.

2019402166SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital de la société par apport en nature

La société ritej textile société à responsabilité limitée son procureur Mohsen Selmi matricule fiscal 1458247T/A/M/000 sis au 48 rue 62126 Omrane supérieur Tunis, a augmenté son capital social, une copie a été déposée au registre nationale des entreprises sous numéro 201919725, le capital a été augmentée de 2000 dinars à 202000 dinars à travers le procès-verbal de l'audience générale extraordinaire du 15 avril 2019 signée à la municipalité de Mnihla du coupon numéro M0492261 enregistrée sous n°19101600 par apport en nature du titre foncier 2887 Ariana.

2019T00873SRLB2

Société FLAVOURTECH

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice

Au capital de 5 840.000 Dinars

Régie par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993

Siège social : 27 Z.I Innopark El Agba El Hrairia 2087 - Tunis

Matricule fiscal : 1125145P/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/4/2019 enregistré à la recette des finances de Sidi Hsine Tunis le 7/5/2019 sous le n°19701242, quittance n°M043072 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises d'Ariana le 21/5/2019 sous le n°201924660, il a été décidé à l'unanimité la continuité de l'activité de la société.

2019R01521SRLB2

Société FLAVOURTECH

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice

Au capital de 5 840.000 Dinars

Régie par la loi N°93-120 du 27 décembre 1993

Siège social : 27 Z.I Innopark El Agba El Hrairia 2087 - Tunis

Matricule Fiscal : 1125145 P/A/M/000

Suivant procès-verbal des assemblées générales ordinaires du 10/4/2019, enregistré à la recette des finances de Sidi Hsine Tunis le 18/4/2019, sous le n°19701242, quittance n°M043072 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de l'Ariana le 21/5/2019 sous le n°201924660, il a été décidé à l'unanimité l'approbation des états financiers de la société de l'année 2018 et nomination de Mr Yassine Ben Ghorbel comme commissaire aux comptes pour les années 2019-2020-2021.

2019R01522SRLB2

Société AFRIMAR RADES

SARL au capital de 100.000 dinars

Siège social : 5 Rue Ibn Rochd Tunis

Identifiant Unique : 0496301 M

Suivant acte sous seing privé en date du 17 Avril 2019 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 30 Avril 2019 quittance

n°M052976 enregistrement n°19501953 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises Tunis le 8 Mai 2019 sous le n°201922503, l'assemblée générale extraordinaire de la société Afrimar Radés a décidé :

- De liquider la société et de nommer Monsieur Hédi Salah liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

- De donner quitus entier et sans réserve au gérant Hédi Salah pour sa gestion depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour.

Les créanciers de ladite société doivent produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur Monsieur Hédi Salah élisant domicile C/O AFRIMAR Cité El Ahmadi 2070 La Marsa B.P. 678 Marsa Saf Saf et ce, dans un délai de quinze jours à partir de la parution de la présente publication au JORT.

2019R01526SRLB2

HASA IMMOBILIERE

SARL au capital de 726.600 dinars

Siège social : Immeuble HASA GROUP 2040 Radés Saline

Identifiant Unique : 0812872 K

Suivant acte sous seing privé en date du 16 Avril 2019 enregistré à la recette des finances place de la république Radés le 29 Avril 2019 quittance n°Mo37482 enregistrement n°19101037 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises Tunis le 7 Mai 2019 sous le n°201922218, la société Gulfship a cédé à la société Afrimar Maghreb la part sociale lui appartenant dans le capital de la société Hasa Immobilière.

2019R01527SRLB2

Société GULF SHIPPING AGENCIES "GULF SHIP"

SARL au capital de 50.000 dinars

Siège social : 5 Rue Ibn Rochd Tunis

Identifiant Unique : 0496302 N

Suivant acte sous seing privé en date du 18 Avril 2019 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 30 Avril 2019 quittance n°Mo 52983 enregistrement n°19501954 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises Tunis le 7 Mai 2019 sous le n°201922220, l'assemblée générale extraordinaire de la société Gulf Ship a décidé :

- De liquider la société et de nommer Monsieur Hassen Salah liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

- De donner quitus entier et sans réserve au gérant Hassen Salah pour sa gestion depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour.

Les créanciers de ladite société doivent produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur Monsieur Hassen Salah élisant domicile C/O AFRIMAR Cité El Ahmadi 2070 La Marsa B.P. 678 Marsa Saf Saf et ce, dans un délai de quinze jours à partir de la parution de la présente publication au JORT.

2019R01528SRLB2

Cession de parts

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE «ERRAHMA»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.400.000 dinars

Siège social : 32 rue de la Chimie, Sidi Rezig Mégrine 2033

Identifiant Unique : 845566 G

CNSS : 402078-13

1) En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 01 avril 2019 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 18 avril 2019 sous le n°19701619, quittance n°M037120, les associés ont décidé :

- D'agréer et d'accepter Mr Abderrazek Takaya et Mme Naziha Ouez en tant que nouveaux associés.

- D'approuver une opération de cession des parts.

- D'agréer et d'accepter la démission de Mr Mounir Attia de ses fonctions de gérance.

- La nomination de Mr Abderrazek Takaya nouveau gérant de la société.

- De modifier les statuts.

2) Par acte sous seing privé en date du 02 Avril 2019, enregistré à la recette des finances de Mégrine en date 18 Avril 2019 sous le n°19101620 quittance n°M037123, Mr Mounir Attia et la société Tunisienne des Pièces de Rechange du Matériels de Terrassement «STUPREMAT», cèdent, sous toutes les garanties de droit et de fait toute la propriété des parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la société «ERRAHMA» à Mr Abderrazek Takaya et Mme Naziha Ouez.

3) Un exemplaire du procès-verbal et de l'acte sous seing privé ci-dessus cités ont été déposés au greffe du registre national des entreprises en date du 25 Avril 2019 sous le n°201920200.

2019R01532SRLB2

Fabrication transformateurs électriques et luminaires

Augmentation du capital

VARAT TUNISIE SARL

Capital social : 3.800.000 dinars

Siège social : Route du Bac 2040 Radés

MF : 0437483G/A/M/000

Affiliation CNSS : 00180146-17

Suivant procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Avril 2019, enregistré à la recette des finances de Radés en date du 16 Mai 2019, sous le numéro 19701192 Quittance 043764, décidant l'augmentation du capital de 200.000 dinars pour le ramener de 3.800.000 dinars à 4.000.000 dinars et ce comme suit :

1- 104.900 dinars par incorporation du compte spécial des investissements

2- 95.100 dinars par incorporation du compte des résultats reportés.

Une copie dudit procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises sous le numéro 201925298 en date du 23 Mai 2019.

2019R01533SRLB2

BITUMES DU CENTRE

S.A.R.L. au capital de 450.000 Dinars

Identifiant Unique : 704334 J

Siège social : Immeuble SETCAR GP 1 Km 13 Route de Sousse 2034 Ez-zahra

Identifiant CNSS : 17178801

Il appert du procès-verbal de l'A.G.O. réunie extraordinairement le 4/4/2019 enregistré à la Recette des Finances d'Ezzahra le 15/4/2019 sous le n°19700696 Quittance n°M019927 qu'il a été décidé de renouveler le mandat de M Sadréddine Abbas en qualité de Gérant de la Société pour les exercices 2018 à 2020.

Un exemplaire dudit PV a été déposé auprès du Registre National des entreprises de Tunis le 17/4/2019 sous le n°201918653.

2019R01537SRLB2

Société LINPACK, SARL

Siège social : GP1 Km 12 Boumhel

Matricule fiscal : 1275285K/A/M/000

Capital social : 15 850 000,000 Dinars

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 12/9/2018 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 02/11/2018 sous le n°18702521, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous le 12/11/2018 sous le n°201853005, il a été décidé de nommer M. Mhamed Ben Mhamed en tant que Gérant de la société pour une durée de trois (03) années et ce en remplacement de M. Chiheb Ben Ahmed.

2019R01549SRLB2

EQUISERV, ent chouchene

Société à responsabilité limitée

Capital 5000 dinars

10, rue Hasdrubal, 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1231433 P/P/M/000

Suivant procès-verbal en date du 29 février 2016, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 10 mars 2016, sous le numéro 16801132, quittance numéro 21983, dont un exemplaire a été déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 25 mars 2016, il a été décidé de nommer monsieur Hassene Chouchene cogérant de la société avec tous les pouvoirs énoncés aux statuts les plus étendus.

2019402172SRLB2

Société «SINCER»

SARL au capital de 400 000 Dinars

Siège social : 04 Rue Marrakech Ariana 2080

M.F : 035592B/A/M

RC : B135012003

N° CNSS : 220646-68

Conformément aux résolutions de l'assemblée générale ordinaire de la société «SINCER» réunie en date du 6 Mai 2019 selon procès-verbal enregistré à la recette des finances à Ariana en date du 15 Mai 2019, sous le n°19702132, Quittance n°74005, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana le 21 mai 2019 sous le n°201924729, il a été décidé ce qui suit :

1- Acceptation de la démission de monsieur Moez Maalej de ses fonctions de gérant.

2- Nomination d'un nouveau gérant monsieur Zied Maalej,

3- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021.

4- Questions diverses.

2019402174SRLB2

SOCIETE ILIADE IMMOBILIERE

SARL Au capital de 20.500.000 Dinars

Siège social : Immeuble AL BADR rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac - 1053 Tunis

MF : 1238862N/A/M/000

Du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Avril 2019, enregistré à la recette des finances du lac le 12 Avril 2019 sous le n°19752620, Q. 11041936, et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 22/4/2019 sous le n°201919389, les associés ont décidé :

- D'augmenter le capital social en numéraire, trois millions (3.000.000) de dinars pour le porter de dix sept millions cinq cent mille (17.500.000) dinars à vingt millions cinq cent mille (20.500.000) dinars, et la création de 3000 parts sociales nouvelles de 1000 dinars chacune.

- Mettre à jour les statuts de la société datés du 17/5/2019 et enregistrés à la recette des finances le Lac, le 21/5/2019. Enregistrement n°19703665 Quittance n°M058994 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 27/5/2019 sous le n°201925749.

2019402175SRLB2

Société Tunisienne de Mesure et Maintenance "ST2M" - SARL

Siège social : 25 Rue de Guinée 1002 Tunisie

MF : 1513181FAM000

RC : B01102502017

CNSS : 594302-80

Selon le procès-verbal de la séance plénière tenue le 11/10/2018 et enregistré à la recette des finances à Montplaisir le 21/11/2018 sous n°1 8805960 et selon la quittance n°093674, déposée au Registre National des entreprises sous la quittance n°2019112019 le 6/3/2019, le bureau Expra-Consulting a été nommé en son représentant légal, M. Sofian Al Majjadi expert comptable membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes aux titres des exercices 2018, 2019 et 2020.

2019402179SRLB2

Sté ALPHA CONNECT INTERNATIONAL - SARL

Capital : 84 000 D

Identifiant unique : 1294261 H

Suivant PV de l'AGE du 23/5/2019 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira le 23/5/2019, sous le n°19703725, quittance n°M059777, et déposé au registre national des entreprises le 27 mai 2019. Il a été décidé ce qui suit : l'acceptation des cessions de parts effectuées,

l'augmentation du capital de 84 000 à 180 000 dinars par la création de 9600 nouvelles parts de 10 dinars, et le renouvellement du mandat du gérant Mr Mohamed Malek Aloulou pour les années 2019, 2020 et 2021.

2019402181SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture des travaux de liquidation

Société La Piscine en liquidation

S.U.A.R.L au capital de 50.000 Dinars

Siège social : 140, Avenue de Bizerte 3002 - Sfax «Immeuble Megdiche»

Siège de liquidation : 10 rue du progrès La Marsa

M.F : 718800/M/B/M/000

CNSS : 233472-90

En vertu du PV de l'AGE en date du 31/3/2019 enregistré le 25/4/2019 à la recette des finances Route de Tunis Sfax sous le n°19701333 et de quittance M048727 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax en date du 29/4/2019, il a été décidé :

- D'approuver les comptes définitifs et le rapport de la liquidation au 31/12/2018

- De donner quitus entier et définitif au liquidateur

- De constater la clôture des opérations de liquidation et la radiation du registre national des entreprises.

- De regrouper les documents de liquidation chez le liquidateur à son adresse pour toute la période légale de détention des documents.

2019X00774SRUB2

AUTRES SOCIETES

Déclaration de liquidation l'immobilier agricole

«Henshir krima»

Le liquidateur porte à la connaissance des intéressés qu'il sera procédé à la liquidation l'immobilisation agricole nommée Henshir «krima» objet du titre foncier «n°5787 Manouba» de superficie 2766000 m² Localiser à Sidi Ali Hattab Sud, Elfajah - gouvernorat de Manouba, conformément à la décision de nomination d'un liquidateur rendue par le tribunal de première instance de Manouba le 16 mai 2019 et incluse au bureau d'ordre du tribunal sous le numéro 60958.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, en contactant le liquidateur à l'adresse 44 Rue Kaadin Bab Souika Tunis 1006.

portable : 97578271/24911924.

2019T00876SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente sous seing privé conclu le 8/5/2019 et enregistré à la recette des finances La Goulette le 9/5/2019 reçu n°65768 enregistrement n°19202778 Madame Anissa Mzougui Epouse Monder Hidoussi domiciliée à Résidence Narjis Immeuble Layal Appartement 4-4 Etage 4 Elaouina Tunis à Madame Karima Abbes Epouse Mohamed Gali domiciliée à n°4 Rue Manzil Bou Zalfa Elaouina Tunis le fonds de commerce qui a pour activité un salon de thé son nom commercial est «La Cuccinella» siége à la rue Ibn Elwalid Résidence Diar Sokra Rez-de-chaussée Bloc A 1 N 1 et 2 Elaouina In Zagwan 2046 Tunis.

Les oppositions doivent être adressées dans les 20 jours après la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne au Bureau Maître Haboubi Feten n°19 Rue Gharnouta Avenue Bab Bnat Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien la Presse le 14/5/2019 n°9350.

2019T00870FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 02 mai 2019 enregistré à la recette des finances d'Echarguia Tunis sous le n° 19202816, Reçu n°M058779 et daté du 9 mai 2019, la société HMN, SARL, son identifiant unique 1513080B, représentée par son gérant Hichem Makni (avenue Chaker, rue Pasteur n°15 El Aïn Sfax Ville 3000), vend et cède le fonds de commerce qu'elle exploite dans la restauration sis rue 8612, zone industrielle Charguia 1, 2035 cité El Khadra Tunis, à la société Farhat pour l'Exploitation des Restaurants (SARL en voie de constitution) représentée par son gérant Mounir Farhat qui avise en vertu de cet avis tous les créanciers éventuels de l'ancien propriétaire, la société HMN du dit fonds de commerce, qu'ils peuvent former opposition au paiement du prix de vente dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de l'avis de vente au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette opposition doit être formée au domicile élu de la société, Etude de Maître Sonia Meddeb, Avocate près la cour de cassation, 19, rue Lac Léman, Résidence «Essaad» 3ème étage n°18, Berges du Lac Tunis. Et conformément aux dispositions de l'article 191 du code de commerce, un extrait de la dite vente a été publié au journal La Presse dans son numéro daté du 21 mai 2019.

2019T00872FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suivant A.S.S.P en date du 14/5/2019 enregistré à la recette des finances rue de Paradis le 16/5/2019 sous le n°19203482 M. Baderdine Ouichi, a vendu à M. Nejmedine Dguachi, la totalité du fonds de commerce sis n°83 avenue de l'environnement, au prix de vingt huit milles dinars (28.000 TND).

Toutes oppositions devront être formulées, dans un délai de 20 jours à partir de la date d'insertion de cet avis au JORT, entre les mains de maître Moumni Salem, à l'adresse sise au 63, rue Mongi Slim Tunis.

2019T00881FCCC2

Désistement de fonds de commerce

Suivant acte de désistement gratuit enregistré à la recette des finances Hammam-Lif le 20/5/2019 sous le n°19201011 et quittance n°M035807, Mr Abdelkerim Benhamda et madame Malika Ben Aoun à Mr Mohamed connu Mohamed Ali Benhamda la totalité du fonds de commerce consistant à la vente des vêtements ayant le matricule fiscal n°397082 T et le RC n° A1428841997 sis à l'avenue de la République n°123 (ex N°17) Hammam-Lif.

Les oppositions se font entre les mains de Mr Mohamed connu Mohamed Ali Benhamda au 8 rue Alkhalij Hammam Achat Ben Arous dans un délai de vingt jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 28/5/2019.

2019R01530FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances en date du 22/5/2019 selon quittance n°38521 enregistrement n°19201028 et signé par le deux parties le 21/5/2019. Mr Ahmed Ben Mouhamed Amer Elmehdaoui, titulaire de la C.I.N 08442773, a vendu à Mme Nesrine Bent Mouhamed Elhabib Essalmi, titulaire de la C.I.N 09397192, tout le fonds de commerce qui consiste; en une pharmacie, sise Rue de l'environnement Amiret Elhajjej - elmoknin - Monastir, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acquéreuse sise Rue Taib Lemhiri - Mahdia dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente au JORT.

2019S00702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/4/2019 enregistré à la recette des finances Avenue Med Marouf Sousse le 10/5/2019 sous n°19201130, reçu n°M044257, Mr Faouzi Hrabi titulaire de la CIN n°05507538, a vendu à Mr Tawfik Karbia titulaire de la CIN n°02929628, la totalité de son fonds de commerce sis Rue Elhajra Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «Echerouk» paru en date du 18/5/2019, les oppositions doivent être faites dans les vingtaines des jours suivant la parution du présent extrait, entre les mains de l'avocat Maître Nabil Ousleti, sis à l'Avenue 3 Août - place Trocadéro Sousse MF : Q0798485.

2019S00705FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous signé privé en date du 7/5/2019 et enregistré à la recette des finances à Msaken le 14/5/2019 sous le n°19201559 reçu n°60752 Mme Nesrine Bent Mahmoud Ben Salem Dabebi épouse de M Amara Ben Barka demeurant à Beni Rabiaa 4015 Msaken a vendu à Mme Tayessir Bent Habib Ben Bechir el Guregueb, demeurant à rue el afef rue ennour Msaken tout le fonds de commerce avec toutes ces compositions corporelles et incorporelles exploité dans ce local commercial situé rue de la République Msaken et qui est spécialisé dans la vente des Vêtements avec un prix d'achat de six mille dinars.

Les oppositions auront lieu 20 jours à compter de la date de l'apparition de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne et seront déposées au bureau de l'avocat Noura Ruis Rue La République Imm Bohlel 4070 Msaken.

Cette annonce a été publiée au Journal al Chourouk le 20 mai 2019 IP319/499.

2019S00711FCCC2

Avis

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Abou Kacim Echebi Sfax le 26/12/2018 sous le numéro 18204643 quittance n°M134707 rédigé par Maître Rebai Chokri avocat à Sfax les héritiers de Ibrahim Hachicha qui sont :

Jamila Ilmesfer- Naziha Hachicha- Serra Hachicha- Abdelazize Hachicha - Ridha Hachicha - Sammia Hachicha- Assia Hachicha - Fadwa Hachicha - Mofida Hachicha - Mohamed Hachicha ont vendu à monsieur Lotfi Haj Taib titulaire de la CIN 05276307 du 5/01/2004 la totalité du fonds de commerce sis au local situé au souk Eljadid Bab Jibli Sfax exploité en tant que la vente des épice et dérivés.

Les oppositions se font entre les mains Maître Chokri Rebai Avocat à la cour de cassation demeurant à 48 Rue Habib Bourguiba Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 25/5/2019 aux journaux Quotidien et Echourouk.

2019X00775FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 19/3/2019 à la recette des finances d'Agareb sous le numéro 19200279 quittance numéro M008284 Ben Alachhab Abdelaziz demeurant à Ennaimat Agareb Sfax titulaire de la CIN n°05390357 a vendu à Ben Abouda Badreddine titulaire de la CIN n°11140033 demeurant à El Atatcha Agareb Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de fruits et légumes situé dans le local sis à la cité commerciale Agareb.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk 29/5/2019.

2019X00779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Soumaya Ben Romdane, avocate à Sfax daté le 16/5/2019 et

enregistré à la recette des finances Avenue Abou El Kacem Echebbi à Sfax le 22/5/2019 sous le n°19201602 quittance n°M075322 madame Sonia Elbahloul demeurant 61 rue Bourguiba Sfax a cédé à Monsieur Nizar Hmeda demeurant Route Gabès km 6 cité Ennasr Sfax la totalité du fonds de commerce "boutique" situé au complexe ELMANAR Boutique n°5 rez-de-chaussée rue Habib Maazoun Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce au siège de fonds de commerce situé au complexe ELMANAR Boutique n°5 rue Habib Maazoun Sfax.

2019X00782FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 3/10/2017, rédigé par l'huissier de Sousse Maître Zina Salhi et Maître Najeh Bouaskar, enregistré en date du 20/12/2017 à la recette des finances de Sousse Quittance n°M062963, Mr Mongi Habachi, titulaire de la CIN n°02957152, a cédé en tant que don à son Fils Khaled Habachi, titulaire de la CIN n°08494042, la totalité du fonds de commerce du local, destiné Restaurant Café et Bar (MF : 1335948M) sise à la Rue Victor Hugo 4000 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

2019A00211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 27/5/2019 sous n°19201828 Quittance n°M002036. La société Mestiri et Fils, Sarl (MF : 455176/A), dont le siége sis à Av. Mohamed V Sousse représentée par Mohamed Hakim Mestiri, titulaire de la CIN n°05571630 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce du local commercial, sis à Route de Tunis GP1 Hammam Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels à la société Labidi Pneumatique Services. Sarl encours de constitution, dont le siège sis Route de Tunis Hammam Sousse représentée par Mr Ibrahim Labidi, titulaire de la CIN n°09315201. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux quotidiens "Echourouk" et "Le Quotidien" du 29/5/2019.

2019A00212FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 23/5/2019 enregistré à la recette des finances de Gabès le 24/5/2019 reçu n°M035287 Enregistrement n°19203608 Mr Jalel Ben Mohamed a vendu et cédé à Mr Omar Triki la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné comme moulin nommé «Sonbol» sis à la rue Jamel Abdennaseur Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur, sis au lieu même du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Alchourouk" et "le quotidien" le 28/5/2019.

2019Z00120FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 24/11/2017 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 24/11/2017 quittance n°M063853, enregistrement n°17202954, Monsieur Hamda Ben Hédi Ben Hsin Zouari ; titulaire de la cin n°01623924 a vendu à Monsieur Hafedh Ben Mouhamed Ben Hsan Riden ; titulaire de la cin n°01785943 la totalité du fonds de commerce sis à la rue de la ligue arabe Kélibia avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce de salon de thé (café l'escale).

Les oppositions seront reçues entre les mains de monsieur Hafedh Riden à son adresse rue de la ligue arabe Kélibia dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 25/5/2019.

2019N00417FCCC2

Avis

Suite à un acte sous seing privé daté du 11-4-2019 enregistré à la recette des finances de Teboulba enregistrement n°19200753 reçu n° M020344 en date du 15-4-2019, il appert que monsieur Dhia Eddin Ben Lotfi Tekaya, n°de la CIN 06913588, né le 22/09/1989 à Teboulba son adresse est 02 Rue Othman Soussia - Teboulba, vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droit à monsieur Faouzi Ben Sadok Rassas, n°de la CIN 06846953 son adresse est Rue Sidi El Koubine - Moknine, le fonds de commerce d'un magasin de "vente des épices" sise à l'Avenue Habib Bourguiba- Teboulba, immatriculé au registre national des entreprises sous n°1349216D, les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au siège du fonds dans un délai de 20 jours qui suivront la publication de cet avis au jort, la publication a été faite au journal quotidien Echourouk au 26-4-2019 page 06.

2019P00253FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé en date de 15/5/2019 enregistré à la recette de Tozeur le 15/5/2019 sous volume M022292 Case 19201008 Yassine Ben Bachir Ben Tahar Ben Laid Vend et cède à Najah Ben MedAli Mansouri tout le fonds de commerce sis à rue Habib Bourguiba Tozeur «Restaurant et Pitzaria» code fiscal 435608/S avec tous ces éléments corporels et incorporels toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au jort.

Publié au journal Echourouk le samedi 25 mai 2019.

2019100040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé en date de 21/5/2019 enregistré à la recette de Tozeur le 22/5/2019 sous volume M022954 Case 19201057.

Brahim Ben Med Larbi Ben Othman Triki vend et cède à Dalila Bent Belgaçem Ben Med Naji veuve Med Ali Mansouri tout le fonds de commerce sis à la rue Habib Bourguiba Tozeur «Vente articles d'artisanat» avec tous ces éléments corporels et incorporels toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Publié au journal Echourouk le samedi 25 mai 2019.

2019100041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente d'un fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 5/1/2009 enregistré à la recette des finances Rue du Paradis Ariana le 5/1/2009 Quittance M000398, Mme Dora Trabelsi a cédé à Mr Nebli Fethi l'ensemble du fonds de commerce sis à l'Avenue Mustaha Hjeij n°12 Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Nebli Fethi à Avenue Mustaha Hjeij n°12 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk.

2019402161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.s.s.p en date du 18 Novembre 2015, enregistré à la recette des finances à la Marsa le 5 Janvier 2016 (Enregistrement n°16200044, Quitus n°1317), Mr Mohamed Issam Ben Abdelghnni a cédé à Mr. Mohamed Ali Ben Abdelghni, la totalité du fonds de commerce consistant en une boutique de location matériels et accessoires pour mariage «LOCATOUT» sis à la rue de Ali Balhawene n°14 à la Marsa et ce, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T entre les mains de M. Mohamed Ali Ben Abdelghni (C.I.N n°05412548 du 17/9/2011) et ce, à son domicile sis au 38 Rue Abou Elkacem Chebbi, la Marsa.

Le présent avis est paru au journal "le Quotidien" en date du 29/5/2019.

2019402162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 16/5/2019 enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela le 21/5/2019 sous le n°19201417 Quittance n°M051023, Mme Wassila Bouteraa épouse Abdelmajid Jelassi a vendu à Mr Ouafed Derouich la totalité du fonds de commerce exploité en tant que salon de thé sis au local situé au 48 rue d'Iran, Tunis.

Les éventuelles oppositions seront recevables chez maître Naima Ben Abdallah sis 1 rue d'Egypte, Tunis dans un délai des 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée le 25/5/2019 aux journaux le Quotidien et Al Chourouk.

2019402165FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 13/5/2019 enregistré à la recette des finances de ksar Saïd le 15/5/2019 (n° d'enregistrement n°19301161 n° de quittance M036117), Mr Mourad Laabidi titulaire de la CIN n°00781766 a loué (en gérance libre) à Mr Saber Abidi, titulaire de la CIN n°07343345, tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles à usage de RESTAURANT "pizzeria", connu par son nom commercial «CASTELLO», sis au n°17 rue el Mongi Slim Ksar Saïd 2 Bardo Tunis. Cette location a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 22/5/2019.

2019T00874FCCC3

Avis

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammamet le 13/02/2019 sous n° M020824.

La société de divertissement et de loisir touristique «ALAAB» société Immatriculé au registre de commerce de tribunal de première instance de Grombalia sous numéro B110951999, matricule fiscal 0022855/M/A/M/000. Demeurant à l'avenue Moncef Bey Hammamet sud et qui faisant élection de domicile à la réception de l'hôtel FREEDOM LA PLAYA sis à la rue de Bellaregia 8050 Hammamet Sud, son PDG Mohamed Taher Mahmoudi (CIN 02521167 délivrée à Tunis le 26/11/2015).

Propriétaire du fonds de commerce de complexe touristique au rez-de-chaussée à l'enseigne FABILAND situé à la zone touristique Hammamet Sud.

A confié en location-gérance l'exploitation dudit fonds à la société «LIMAY» SARL son gérant M, Houssem Ben Mohamed Saleh Barnis (CIN 06407924 délivrée à Tunis le 14/02/2007) faisant élection de domicile au cabinet d'avocat maître Rim el Mehri sis à l'avenue Habib Bourguiba 113 Nabeul. Pour une durée de 3 ans renouvelables à compter de 01/5/2019.

Toutes les fournitures et marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds donné en gérance seront achetées et payées par le gérant, le propriétaire ne devant en aucun cas être recherché ou inquiété à ce sujet.

Pour unique insertion.

Publier au journal Echourouk le 29/5/2019.

2019N00418FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 18/01/2018 enregistré à la recette des finances Mégrine - Tunis le 4/7/2018 sous le n° d'enregistrement 18303024, quittance n°M05016 Mr. Mondher Ben Sodok al Hajjem a loué le fonds de commerce d'un local sise au 1 rue AL WARED Sidi Rezig à Mr.

Walid Gaddana titulaire de la CIN n°06344231 délivrée le 28/10/2017 un fonds de commerce d'un magasin d'Alimentation Générale.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2019402178FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de branche d'une association étrangère

Dénomination : L'Organisation internationale pour la gouvernance locale - Bureau de Tunis

Siège : El Manar 2 Cité SPRLOLOS Appartement n°31 bâtiment 11

Objectifs : - Stimuler les efforts de l'Etat pour atteindre les objectifs du développement durable et activer la décentralisation administrative au niveau d'accompagnement des collectivités locales et activer leur rôle.

- Contribuer à l'établissement des principes et du rôle des pouvoirs locaux aux niveaux national et international en tant que critère fondamental de la démocratie.

- Contribuer à la promotion et au soutien du rôle des femmes dans le développement de leurs capacités aux niveaux local économique et social

- Contribuer à la sensibilisation des enfants et des jeunes afin de créer une génération imprégnée des principes de paix et de la démocratie.

Salim Lahmedi : Président

Emad Rezgui : Secrétaire général

Jihan Bouaziz : Trésorière.

2019T00903APSF1

Avis

Nom de l'association :

American Bar Association - Rule of Law Initiative "ABA ROLI"

Siège :

3 Rue de la Livre, Les Berges du Lac 2 - 1053, Tunis.

Activité :

Consolidation de la souveraineté de la loi.

Objectifs :

Coordonner avec le Gouvernement Tunisien, les Organisations de la Société Civile, les Avocats et les Juges Tunisiens afin de soutenir les activités visant à promouvoir l'état de droit, y compris la formation professionnelle.

Dirigeants :

William Hammink

Rym Barouni.

2019R01529APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de résidence RIM

Suivant PV de constitution en date du 10/01/2011, enregistré à la recette des finances Diar Elwafa Sfax, le 21/5/2019 sous le n°19802454, quittance n°59703, il a été constitué le syndic des copropriétaires de résidence RIM. Selon le PV de constitution, le bureau syndical est composé de : Président Morsi Fki, Trésorier Bilel Aydi, Secrétaire Général Chokri Akrimi. Le bureau syndical a le plein pouvoir de gestion au nom des copropriétaires à partir du 01/7/2019.

2019X00786APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : UNION INTERNATIONALE DES BANQUES SA inscrite au R.C Tunis n° B 6151996 son domicile élu au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

Partie saisie : Rebah Boubaker, CIN n°0577951, demeurant à 22 rue le martyr Sadok Rhayet Kalaat al andalous Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 4120/16480 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n °58781 Tunis dénommé« AL EKHWA 84 » sis à Ariana d'une superficie totale 1 Ha 64 Ar 80 C. Il s'agit d'un terrain agricole.

Mise à prix : La mise à prix après remise de 40% est fixée à : 24 720 d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 01/7/2019 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2019T00882VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Banque de l'habitat en la personne de son représentant légal, demeurant au siège de sa direction régionale à Sousse sis à la route touristique à

Khezama à Sousse enregistré au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B138811996 et qui a désigné son domicile au bureau de son avocat maître Mohamed Halloul sis avenue de la République à Hammam Sousse.

Partie saisie : Slim Ben Khaled Dammak, titulaire de la c.i.n. n°01534753, en sa qualité de débiteur et caution réelle, demeurant à l'appartement n°4, immeuble F, résidence "la plage", Chott Mariem, délégation d'Akouda, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Halloul, demeurant à son bureau sis avenue de la république, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de l'appartement objet du titre foncier n°103336 Sousse dénommé «damak »portant le n°4 situé au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la résidence "la plage" Chott Mariem, délégation d'Akouda, Sousse composé de 2 chambres, une salle de séjour, une cuisine et une salle de bain d'une superficie de 66 m² sans compter les parties communes y afférentes.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cent cinq mille six cent dinars 105 600 DT auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 02/7/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance .de Sousse 2 sis à l'avenue Yasser Arafat à Sahloul à Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 h à 17 H.

Pour plus d'informations il est possible de consulter le cahier de conditions de vente déposé au tribunal de première instance de Sousse 2 ou bien au bureau de l'avocat poursuivant.

Pour participer à l'adjudication il faut déposer le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chéque certifié ou bien une garantie bancaire à première demande et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du gouverneur de la région.

2019S00713VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après diminution de 40 %

Il sera procédé le jeudi 27/6/2019 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente de l'Immeuble ci -après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : Mohamed Ben M'hamed Ben Zereli Loghmari, CIN n°02976840, demeurant à Msaken, rue Riadh recasement n°117 (en sa qualité d'emprunteur).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S)

Le bien immobilier mis en vente : la totalité du titre foncier 65756 Sousse, relatif à la propriété nommée «ELOUED ECHARKI» d'une superficie de 7472 m² située à Njejra délégation Mssaken composée des deux parcelles :

- Parcelle n°468 d'une forme angulaire et polygonale située dans une, crue à la banlieue de Mssaken d'une superficie de 5687 m² limitée par : propriété d'autrui et la parcelle 467 au Nord, propriété d'autrui à l'Est, la parcelle 477 au Sud, les parcelles 477 et 469 à l'ouest.

- Parcelle n°493 agricole et angulaire et polygonale située dans une crue d'une superficie de 1785 m2 située à la banlieue de Mssaken limitée : au Nord la parcelle 492, à l'Est propriété d'autrui, au sud la parcelle 494 et à l'Ouest les parcelles 495 et 497.

La totalité du terrain initialement agricole a perdu cette destination vu sa proximité avec les terrains constructibles et viables à 200 m.

Mise à prix après diminution de 40 % : 313.824,000 DT, en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3353,366 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite de l'immeuble:se fait chaque jour au temps de travail sur rendez vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à rue Taher Sfar Sousseou l'avocat poursuivant. pour participer aux enchéres il faut déposer au moins le 1/3 du prix à la trésorerie générale ou présenter un chéque certifié.

2019S00715VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société anonyme, Siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : Hazem Ben Abderrafii Fourati propriétaire d'usine textile, titulaire de la CIN 05359750, demeurant à la route Afrane km 3.5 impasse Sallemi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble sis à Sfax entre route de Gremda et Teniour km 4 nommé venus 25 objet du titre foncier n°113784 Sfax composé de :

- La totalité de l'appartement VI - 5 sis au 1er étage du complexe immobilier «résidence venus 2» d'une superficie de 140 m² ainsi que les 69210000 parties communes et indivises y afférentes relevant du titre foncier 109128 Sfax.

L'appartement contient un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain et 2 salles d'eau bien équipés et 2 balcons. Le sol est marbré. Le toit est en stuff et la construction est de bonne qualité.

- La totalité de l'espace n°4 (armoire) sis au sous-sol du dit complexe.

- Le droit d'exploiter le parking n°4 sis au sous-sol du dit complexe.

L'emplacement de l'immeuble est bon. Le complexe est équipé d'ascenseur.

La mise à prix : 150.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus détaillé comme suit : 142.800.000 D la valeur de l'appartement et 7.200.000 D la valeur de l'armoire et du parking.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 01/7/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Aboukacem Chebbi.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour aux heures de travail.

2019X00772VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Bouaziz Sami

Avocat à Sfax Rue Abou Elkacem El Chebbi Immeuble REX palace Sfax

MF : 535739K/A/P/000

Poursuivante : Leila Tarchouna

Domicile élu : Etude Maître Bouaziz Sami, Rue Abou Elkacem El Chebbi Immeuble REX palace 3ème étage n°307 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Bouaziz Sami, Rue Abou Elkacem El Chebbi Immeuble REX palace 3ème étage n°307 Sfax.

Partie saisie : Lotfi Hamdi, sis à Gdhabna Djbeniana Sfax.

Il serait adjugé le lundi 01/7/2019 à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax la totalité de la moitié Sud de la totalité de l'immeuble abritant la maison de la partie adverse, bornée de trois cotés du coté nord mur endommagé et quelques arbres olives et arbres fruitiers.

La moitié Sud est bornée du Sud par une piste de l'est par la route Ellouza Djbeniana d'où son entrée, du Nord par Lotfi Hamdi, de l'ouest par Fatma Salhi.

La mise à prix : le prix est fixé à 27 000,000 dinars, outre les frais et les charges.

La visite de l'immeuble saisi : peut être faite, tous les jours de 8 h du matin à 17 h du soir.

Pour plus de renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax oû est déposé le cahier de charge ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019X00789VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais de 40%

Etude Me Mohamed Tahar Turki

Avocat à la cour de cassation

31, Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le lundi 24/6/2019 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax et conformément au cahier de charge objet de l'affaire n°5306 ventes aux enchères publiques et à la décision de rabaissement de la mise à prix rendue par le tribunal.

Partie poursuivante : Mohamed Ali Ben Mohamed Ben Elmekki Hbaeib, titulaire de la cin numéro 08878628, demeurant dans son domicile élu chez Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation. 31 Avenue Farhat Hached Sfax. En sa qualité de saisissant détenteur du jugement de licitation.

Partie saisie : Mokhtar Ben Essessi Ben Mohamed Ghammougui, titulaire de la cin numéro 01098901, demeurant à la route Gremda km 01 avenue Imam Melik n°4 Sfax. En sa qualité de partie saisie défendeur dans l'affaire du jugement de licitation.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation, 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Matricule fiscal : 630104/N/A/P/000.

Immeuble saisi : Le terrain objet de la vente est la propriété du poursuivant et du poursuivi qui ont chacun dans l'indivision 135/270 parts et ayant fait l'objet d'un jugement de licitation rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax le 9/12/2016 sous le n°19835 et confirmé par l'arrêt rendu par le tribunal d'appel de Sfax le 7/11/2018 sous le n°74406.

Ce terrain est sis à la route de Téniour km 1.5 dans une zone résidentielle au bord de la route et d'une allée commune et de superficie de 270 m² et elle est la parcelle 8 objet de la totalité du titre foncier dit «ESSAADA 138» n°7854 Sfax.

Est limité au sud-est par la parcelle 9 propriété d'un tiers et au nord-ouest par la parcelle 9 appartenant aux héritiers Gharbi et au nord-est par une allée sans issue et au sud-ouest par la route téniour ; Elle renferme du côté nord-ouest une très ancienne bâtisse délaissée constituée de 2 chambres et d'une cuisine et salle d'eau.

Mise à prix : Suite à la décision rendue par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax dans l'affaire 5306 de rabaisser la mise à prix de 40% elle sera fixée à cent quarante cinq mille huit cent dinars (145.800,000 DT) pour la totalité du bien saisi outre les frais taxé par le tribunal privilégié et qui sont fixés à 1.228,241 dinars et autres frais divers.

Observations : -la visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, la vente se fait conformément aux dispositions ci dessus citées et la consultation du cahier de charge se fait soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix, à savoir 48.600,000 DT.

- L'autorisation du gouverneur est exigée pour les étrangers.

2019X00791VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Le copropriétaire poursuivant :

Monsieur Mohamed Ben Hssin Mabrouk demeurant à Ben Arous.

La contre partie copropriétaire :

Les héritiers de Sassi Kasdalleh et ils sont sa veuve Toffaha Fille Hachmi Kasdalleh et ses fils sont parmi eux Monia et Sami et Ines et Mohamed Kasdalleh demeurant à rue de Palestine Beni Khalled Nabeul.

L'avocat poursuivant :

Maître Hajri Mohamed Avocat à la cour Avenue de La Paix Grombalia.

Désignation de l'immeuble à vendre :

Il s'agit d'un appartement dans un entrepôt au rez-de-chaussée surmonté d'un appartement d'un immeuble de deux étages une partie occidentale de la contre partie copropriétaire et une partie orientale de son frère.

D'une surface totale de 278 M° 130 M° entre eux au rez-de-chaussée et 148 M A l'étage supérieur notez que l'immeuble non immatriculé.

La mise à prix :

La mise à prix est fixée à 179 000 000 sans compter les frais de poursuite qui seront fixée ultérieurement.

Date et lieu de vente :

La vente de l'immeuble aura le 24/6/2019 à 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Observation :

Pour participer aux enchères les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr. le Gouverneur de Nabeul.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour prendre connaissance du cahier de charges s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Grombalia et au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2019N00421VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière au tribunal de première Instance de Monastir

Poursuivante :

Fatma b. Ahmed Lahmar, ouvrière de couture demeurante rue Taher Maref à Teboulba.

Partie saisie :

Jalel b. Fraj Rafrafi, Retraité, demeurant rue elmoukaouimine à Ksar Hlel.

Avocat poursuivant :

Maître Gjima Mohamed, avocat à la cour d'appel centre commercial Moknine. M.F : 832659/5

Description du bien mis à la vente :

Toute la maison rez-de-chaussée entourée de deux cotés ouvre à une route de 6 mètres de largeur rue ginia construit par la société nationale foncière tunisienne de centre et introduit sur lui une extension sur la façade par la construction d'un garage et d'une chambre à coucher derrière coté demeurant dans la région bir Ali hlel cité maisons Maka à Ksar Hlel ayant pour bordures des maisons voisines; composée de : un hall 1 un salon, une cuisine, une toilette avec une douche, deux chambres à coucher qui ouvrent dans une cour de 5.20 mètres de largeur et une partie au brike de 0.25 mètres d'épaisseur, le toit en béton et la superficie de la maison s'élève à 80 m².

Mise à prix :

Soixante six milles et cent soixante dinars (66160d.000) selon l'évaluation faite par l'expert judiciaire Mr Mohamed Trimech dans son rapport d'expertise daté du 01/3/2017 fait par ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Monastir n°25597 du 8/2/2017.

Date et lieu des enchères :

La vente aux enchères aura lieu dans la salle des ventes du tribunal de première instance de Monastir le mercredi 26/6/2019 à partir de 9h du matin.

Ne peut participer aux enchères que celui ayant consigné au moins le tiers (1/3) de la mise à prix à l'exception de la poursuivante qui est exonérée de cette obligation.

La visite des lieux est fixée chaque dimanche de midi (12h) à quatorze heures (14h).

Le cahier des charges est soumis au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

Pour des amples renseignements contactez Bureau d'études de Maître Mohamed Gjima sus mentionné.

2019P00251VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tel : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque de l'Habitat (BH) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 18 Avenue Mohamed IV domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Les parties saisies :

1- Mohamed Ben Mohamed El Menekbi, commerçant, titulaire de la CIN n°02273304, demeurant à la place 7 Novembre Béja Ville Béja, RC n°A 180592003 Béja MF n°839746 W. (en sa qualité de débiteur principal)

2- Yasmina Ben Achour, titulaire de la CIN 02231143, demeurant au n°4 Rue El Amal Sidi Bousaid, Tunis (en sa qualité de caution réelle hypothécaire du débiteur principal)

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la caution réelle Yasmina Ben Achour objet au TF n°7240 Béja dénommé «Yasmine 42» sis à Béja d'une superficie totale de 489 m² qui consiste en une maison sis à une impasse donnant sur la rue Abou El Kasem Echébbi cité Erraouada Béja Sud, constituée d'un salon, un séjour, une salle à manger, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain et toilette, une véranda couverte. Le revêtement est en marbre d'Italie. La dite habitation est équipée de toutes les commodités : Eau, électricité, ONAS

Les charges : Que le dit titre n'est grevé d'aucune charge autres que :

1- Une hypothèque volontaire à hauteur de 30.000,000D inscrite le 31/12/2003 au profit de la BIAT.

2- Une hypothèque volontaire à hauteur de 5.000,000D inscrite le 31/12/2003 au profit de la BIAT.

3- Une hypothèque volontaire à hauteur de 50.000,000D inscrite le 20/10/2004 au profit de la BIAT.

4- Une hypothèque volontaire à hauteur de 75.000,000D inscrite le 30/11/2004 au profit de la BH.

5- Une hypothèque volontaire à hauteur de 7.000,000D inscrite le 4/8/2005 au profit de la BIAT.

6- Une hypothèque volontaire à hauteur de 85.000,000D inscrite le 02/9/2005 au profit de la BNA.

7-Une hypothèque volontaire à hauteur de 20.000,000D inscrite le 3/4/2006 au profit de la BNA.

8- Une hypothèque volontaire à hauteur de 4.000,000D inscrite le 7/4/2006 au profit de la BNA.

9- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 31/3/2014 au profit de la BIAT.

10- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 17/10/2017 au profit de la BIAT.

11- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 16/4/2019 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (489.723,000 D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 27/6/2019 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Béja.

2019402163VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de clôture des procédures de faillite

«Société phenix confection»

Registre de commerce : B0631872004

MF : 000/M/A/882723K

Selon l'autorisation émanante du tribunal de première Instance de Zaghouan dans l'affaire n°15 du 22 mai 2019, Maître Mondher Hamdi annonce, la clôture des procédures de faillite de la société «phenix confection» sise à la rue de l'environnement El Fahas Zaghouan.

2019R01535VEPA2

Avis de distribution

Par décision de Mr le juge délégué de distribution des deniers au tribunal de 1ère instance de Sfax2 dans l'affaire numéro 139 en date du 22/04/2019, il a été procédé à l'ouverture de distribution des deniers provenant de la vente des biens saisis sur la débitrice; la société M.L.N export textile.

Et suite à la requête présentée par Maître Khaled Sarbeji, avocat, ayant élu son domicile à son cabinet sis 3 rue Patrice Lumumba, immeuble Sfax City, n°28, Sfax, MF : 12131170/H/A/P/000, pour le compte des ouvriers de la société M.L.N export textile, et après consignation du prix de cession à la caisse de dépôt et consignation numéro M025266 datée du 15/5/2018, d'un montant de 7.127,408 DT.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit à, peine forclusion produire dans les trente jours de la publication au journal officiel des titres de créances aux greffes du tribunal avec une demande de collocation fait sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

2019X00778VEPA2

Avis de distribution

Par ordonnance datée du 23 mai 2019, Mr le juge commissaire chargé de la distribution auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax dans l'affaire de distribution n°613 a décidé l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de (147. 720.000D) consigné à la trésorerie générale sous le n°M045474 en date du 16/11/2018, suite à la requête de distribution présentée par maître Fatma Abdelkafi au nom de TUNISIAN SAUDI BANK, matricule fiscal 013026/E/P/M/000 contre la débitrice La société Shopping club, matricule fiscal : 1152915/M/B/M/000, et contre la société Magasin Moderne «DARNA», matricule fiscal 0008376R et contre le caution Hatem Ben Mohamed Yangui, titulaire de la CIN n°05282924 et les autres créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête de consignation du prix de vente du titre foncier n°100731 nommé "Hatem".

Par conséquent et conformément à l'article 476 C.P.C.C., et faute de

forclusion tout créancier éventuel doit déposer les preuves de ses créances au greffe du tribunal sus-cité dans un délai n'excédant pas 30 jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Ceci étant l'article 468 du C.P.C.C dispose «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévues aux deux articles précédents. Cette publication est faite en application des articles 466 et 467 C.P.C.C.

2019X00781VEPA2

Jugement de tutelle

En vertu d'un jugement n°160 émanant du juge des tutelles au tribunal de première instance de Tataouine en date du 8/8/2018 entre Madame Néjia Bent Mabrouk Ben Salem Erouel et Monsieur le procureur de la république au tribunal de première instance de Tataouine, «En premier ressort la désignation du demandeur Madame Néjia Bent Mabrouk Ben Salem Erouel tutrice sur ses sœurs Fatma Bent Mabrouk Ben Salem Erouel et Naima Bent Mabrouk Ben Salem Erouel pour gérer leurs affaires et commencer les gestions légales dans leurs droits et de s'occuper de leurs intérêts jusqu'à la disposition de la cause. Ce jugement doit être publié au journal officiel de la République Tunisienne.

2019M00241VEPA2

Avis complémentaire

Vu la demande de mise à jour n°52583 présentée au greffe du Tribunal immobilier de Tunis par maître Mehdi Foudhaili pour le compte de Mohamed Nejib Jebabli et Cie, afin d'inscrire un contrat d'achat conclu entre l'Agence foncière d'habitation et Mokhtar Zarrouk et d'inscrire par la suite les ventes conclues par ce dernier avec Moncef Ben Abdallah Mezni et Cie;

Attendu que l'acquéreur Moncef Mezni a présenté un acte d'achat conclu avec Mokthar Zarrouk enregistré à la recette des finances le 5 avril 1983, relatif à l'appartement n°1, immeuble DE9 A, objet des deux titres fonciers n°38223 Tunis et n°64144 Tunis;

Attendu que ledit acte d'achat ne comporte pas une signature légalisée du vendeur;

La sixième chambre du Tribunal immobilier de Tunis a ordonné de publier une annonce complémentaire relative à ladite demande de mise à jour dans deux journaux quotidiens en langue arabe et en langue française et au journal officiel de la République Tunisienne.

Toute personne ayant un intérêt pourra s'opposer à ladite demande ou y intervenir dans un délai de 2 mois à partir de la date du présent avis, et ce, auprès du Tribunal immobilier de Tunis.

2019402160VEPA2

Changement d'administrateur judiciaire

Société de transport urbain de Tunis - TUT

S.A RC Tunis N° : B146041997

Matricule fiscal : 000MA492689/F

Capital : 1600 000

Siège social : N°16 impasse N°2 rue 8612 ZI Charguia 1

Société en redressement judiciaire

En vertu de la décision rendue par la chambre commerciale (23) près le tribunal de première instance de Tunis siégeant en chambre du conseil dans l'affaire de redressement judiciaire numéro 812 en date du 14/2/2019. Il a été décidé la désignation de l'expert judiciaire monsieur Taoufik Mourad Rekik en qualité d'administrateur judiciaire de la dite société en lieu et place de l'expert judiciaire monsieur Salaheddine Slim.

2019402168VEPA2

Changement d'administrateur judiciaire

Société de transport Collectif - STC

S.A RC Tunis : N°B2427362004

Matricule fiscal : 000MA880189/B

Capital : 2 100 000

Siège social : N°16 impasse N°2 rue 8612 Z.I Charguia 1

Société en redressement judiciaire

En vertu de la décision rendue par la chambre commerciale (23) près le tribunal de première instance de Tunis siégeant en chambre du conseil dans l'affaire de redressement judiciaire numéro 814 en date du 14/2/2019.

Il a été décidé la désignation de l'expert judiciaire monsieur Taoufik Mourad Rekik en qualité d'administrateur judiciaire de la dite société en lieu et place de l'expert judiciaire monsieur Salaheddine Slim.

2019402169VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'AGO

COMPAGNIE GENERALE DES ECHANGES S.A

Au capital de 250.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Tower Bureau A 4-1 Centre Urbain Nord 1082 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Générale des Echanges S.A sont convoqués à l'assemblée

générale ordinaire qui aura lieu le 25 juin 2019 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2018.

- Approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2019T00875SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Union Pharmaceutique UNIPHAR

S.A au capital de 321.000D

CNSS : 19601-07

MF : 002723PPM

Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019 à 9h30 au siège du conseil régional des pharmaciens de Tunis 71 Rue Alain Savary Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018.

2. Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3. Quitus aux administrateurs

4. Affectation des résultats.

5. Vente du local de Ben Arous

6. Questions diverses.

2019T00877SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE COMMERCIALISATION DE TEXTILES «SOCOTEX»

Société anonyme

Au capital de 883.800dinars

Siège social : 5 Bis Rue Charles de Gaulle - 1000 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont invités à se réunir à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV 4 - Menzah6, le 24/6/2019 à 15h en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la société pour l'exercice 2018

2) Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2018

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

4) Affectation des résultats

5) Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018

6) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018

7) Détermination des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2019

8) Questions diverses.

2019T00880SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire n°10 du 27 juin 2019

SONEDE INTERNATIONAL

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Colisée Saula Escalier B-3ème étage El Manar 11-2092 Tunis

Registre de commerce : B24156242009

Matricule fiscal : 1119736V/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la SONEDE INTERNATIONAL sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27 juin 2019 à 11 heures du matin, au 5ème étage de la SONEDE sis à l'Avenue Slimane Ben Slimane, El Manar II Tunis - 2092.

Ordre du jour :

1. Approbation des procédures de convocation de l'AGO.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 et affectation du résultat de l'exercice.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Jetons de présence exercice 2018.

Tout actionnaire peut se faire représenter par quelqu'un d'autre à condition de le faire munir d'un pouvoir dont le modèle est disponible au siège de la SONEDE International sis au Colisée Saula Escalier B-3ème étage El Manar 2-2092 Tunis.

Pour tout renseignement contacter le numéro de téléphone 71.875.860 Conformément aux clauses de l'article 280 du Code des Sociétés Commerciales tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la SONEDE International.

Cet avis constitue une invitation personnelle à tous les actionnaires.

2019R01520SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Des actionnaires de la société

GEFCO TUNISIE

SA au capital de 350 000 Dinars

Siège social : Zone Portuaire de Radés - Ben Arous - BP 214 - Radés 2014 Tunisie

Identifiant unique : 823263 Z

Matricule CNSS n° 172390-21

Messieurs les actionnaires de la société GEFCO TUNISIE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2019 à 14 heures au siège de la société GEFCO SA sise

au 77, rue des Lilas d'Espagne, 92400 Courbevoie, Paris - France et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2018.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8. Jetons de présence pour les Administrateurs.

9. Pouvoirs pour formalités

10. Questions diverses.

2019R01524SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société des Tubes Plastiques et de Cuivre -SA - STPC

Au capital de 10.900.000 DT

Matricule Fiscal : 022667 KAM 000

Registre de commerce : B110322001

N° D'Affiliation CNSS : 106709-09

10, Rue 2102, Médhat Becha, Résidence Essindibed II Bloc B - 2ème Etage - B4 - 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société des Tubes Plastiques et de Cuivre -SA- «STPC», sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 25 Juin 2019 à 15 h aux bureaux de la société sise à la Rue des Minéraux impasse n° 1 zone industrielle Charguia 1.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour fixé par le conseil d'administration suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018.

3/ Approbation éventuelle du rapport du conseil d'administration et du bilan et comptes de l'exercice 2018.

4/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

5/ Questions diverses.

2019R01525SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Best Brands SA

Au capital de 2.900.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Agba- Hrairia

Le conseil d'administration de la société Best Brands invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue le vendredi 28 juin 2019 à 10h au siège de la société à la zone industrielle Agba Hrairia, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif audit exercice.

3- Approbation des états financiers individuels et consolidés à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4- Affectation des résultats.

5- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020 et 2021.

6- Ratification des décisions du conseil d'administration réuni le 23/11/2018 et le 15/5/2019.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration.

8- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2019R01534SANB3

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA GARE

Société anonyme

RC Tunis : N°B175091997

Siège social : 13 Avenue Habib Thameur à Tunis

Les actionnaires de la Société Immobilière de la Gare, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 25 juin 2019 à 9 heures au siège social, ordre du jour :

1) Modification de l'article 2 des statuts - Siège social.

2) Coordination des statuts suite aux modifications apportées à l'article 2 des statuts.

2019R01539SANB3

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA GARE

Société anonyme

RC Tunis : N°B175091997

Siège social : 13 Avenue Habib Thameur à Tunis

Les actionnaires de la Société Immobilière de la Gare, sont convoqués en assemblée générale le 24 juin 2019 à 09 heures au siège social, ordre du jour :

1) Approbation du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2) Approbation des méthodes comptables adoptées pour l'exercice 2018.

3) Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la société et les comptes de l'exercice 2018.

4) Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales pour l'exercice 2018.

5) Approbation des états financiers pour l'exercice 2018.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2018.

8) Décès d'un administrateur.

9) Démission d'un administrateur.

10) Nomination d'un administrateur.

11) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2019R01540SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ETANCHEITE TUNISIENNE

S.A au capital de 6.607.656 dinars

Rue de La Physique, Z.I Ben Arous 2013

MF : 00500/R/A/M/000

N°CNSS : 53058-96

Les actionnaires de la société Etanchéité Tunisienne sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 28/6/2019 à 09 Heures, et ce, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 ;

2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes concernant le même exercice;

3. Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents annexes relatifs au dit exercice ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018;

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice ;

6. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes;

9. Allocation des jetons de présence ;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R01541SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon SODICAB

SA au capital de 3900.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Jarre 8000 Nabeul

Messieurs les actionnaires de la société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 26 juin 2019 à 10 heures au siège social, Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018

6. Fixation du montant des jetons de présence.

2019R01545SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIVET SA

Société anonyme

Au capital social de 900 000 Dinars

Siége social : 25, Rue Cheikh Mohamed Naïfer - Dar Fadhal - 2036 La Soukra

Matricule Fiscal: 1032105 RAM 000

R C : B2494502007

CNSS : 341978-53

Tous les actionnaires de la société sont priés de se présenter, le jeudi 27 juin 2019 à 10H, au siège de la société, en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Assemblée générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;

5. Affectation des résultats;

6. Renouvellement du mandat des administrateurs;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

8. Pouvoir pour formalités.

2019R01546SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

COTIF Sicar

Société anonyme

Au capital de 14 855 320 DT

Siège social : 12, Av Habib Thameur - 1069 Tunis

MF: Code TVA : 578592T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la COTIF Sicar sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 27 Juin 2019 à 9h à l'immeuble CARTE, lot BC4, centre urbain nord 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital d'un montant de dix millions de dinars (10.000.000,000 DT) par compensation de créance et fixation des modalités de l'augmentation.

2- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital par compensation de créances et sur la suppression du droit préférentiel de souscription.

3- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital par

compensation de créances et sur la suppression de droit préférentiel de souscription.

4- Approbation du certificat de compensation de créances établi par le conseil d'administration à soumettre au commissaire aux comptes pour approbation.

5- Renonciation de certains actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

6- Fixation de la liste des actionnaires et du tableau de répartition des actions.

7- Modification des statuts et approbation des nouveaux statuts, tels que modifiés, refondus et mis à jour.

8- Délégation de pouvoirs.

9- Mesures légales et de publicité.

10- Questions diverses.

2019R01547SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«MAKLADA SA»

S.A au capital de 8.139.800 dinars

Zone Industrielle Borj Cedria 2055 Bir Ele Bey

Matricule fiscal : 830003/X/A/M/000

Registre de commerce : B114612003

Messieurs les Actionnaires de la Société «MAKLADA SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 18 juin 2019 à 10 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbations des états financiers et du rapport d'activité de l'exercice 2018

2. Affectation du résultat de l'exercice 2018

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

5. Jetons de présence alloués aux membres du conseil ;

6. Questions diverses.

2019R01548SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société LAND'OR

S.A au Capital 4.846.875 Dinars

Siège Social : Bir Jedid 2054 KHELIDIA

RC : B1112211997

MF : 0496254Y

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire annuelle le jeudi 20 juin 2019 à 15 Heures à l'Hôtel Paris Concorde les Berges du Lac Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2018;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2018;

- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution de dividendes;

- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

- Nomination et/ou renouvellement des mandats des administrateurs;

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

- Lecture du rapport des commissaires aux comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2018 ;

- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 ;

- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales;

- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

2019R01550SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : INTERMETAL SA

Capital social : 28 000 000 Dinars

Identifiant unique : 0296412F

Messieurs les actionnaires de la société INTERMETAL SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 21 juin 2019 à 9,30 h au siège social de la société sis à Zone Extra Portuaire 2040 Radés afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes concernant le même exercice.

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement des mandats d'administrateurs

- Délégations de pouvoirs.

2019R01558SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Medex s.a

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dt

Siège social : 02, Avenue du 03 Août - Trocadéro 4000 - Sousse

R.C : B138532001 Sousse

MF : 766763T

Les Actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le 22/6/2019 à onze heures du matin, au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Questions diverses.

2019S00703SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

ADHE-ELS s.a

Société anonyme

Au capital de 19 300 000 dt

Siège social : Km 128 - Zone industrielle - Kalaa Kébira - 4060 - Sousse

R.C : B19751996 Sousse

MF : 20024V/A/M/000

Les Actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le 20 juin 2019 à dix heures du matin, à la Villa sis au lotissement Narjess II - Hammam Sousse - Port El Kantaoui afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018, ainsi que les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Désignation d'un commissaire aux comptes.

7. Questions diverses.

2019S00704SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Groupe Médical les Oliviers

Société anonyme

Au capital de 9 701180 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RC : B159931996

MF : 44838F A M 000

Messieurs les actionnaires de la société "Le Groupe Médical les Oliviers" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 janvier - Sousse, le jeudi 20 juin 2019 à 13h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

2. Affectation du résultat comptable et fixation des dividendes.

3. Quitus au Conseil d'Administration;

4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés et approbation des états financiers consolidés du groupe médical oliviers arrêtés au 31/12/2018

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Approbation de la rémunération du président du comité permanent d'audit;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

9. Pouvoirs pour formalités.

2019S00710SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE LE MARABOUT

Société anonyme

Au capital de 2 790.000 dinars

Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 - Sousse

RC : B183931996

M.F : 0004724 Z A M 000

Messieurs, Mesdames et Chers Actionnaires, Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 juin 2019 à 9 h 30 au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1) Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2018 établi par le conseil d'Administration;

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

3) Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant et approbation des conventions réglementées relevant des attributions de l'assemblée générale ordinaire;

5) Jetons de présences allouées aux membres du conseil (et rémunération des membres du comité permanent d'audit) ;

6) Election d'administrateurs;

7) Quitus aux administrateurs et du président directeur général;

8) Renouvellement partiel des mandats des administrateurs;

9) Questions diverses;

10) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2019S00720SANB3

SOCIETE REGIONALE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE SFAX

«SO.R.I.T.S.»

Société anonyme

Au capital de : 300.000 Dinars

Siège social : Rue Habib Maazoun Immeuble El Manar

- 2ème Etage - Entrée D - 3000 Sfax

Matricule fiscal : 4165 P PM 000

Registre de commerce : B158671997 Sfax

Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 29 juin 2019 à dix Heures à la «Route Tunis Km 9 Cité El Ons Complexe Safa Saklet Ezzit Sfax» à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre du même exercice.

3/ Approbation Bilan & Etats Financiers de l'exercice 2018 et du rapport du Conseil d'Administration au titre du même exercice.

4/ Approbation des montants mis à la disposition de la Sté par Mr Hedi Megdiche.

5/ nomination du commissaire aux comptes pour les années 2019-2020-2021.

6/ Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

7/ Affectation des résultats de l'exercice 2018.

8/ Jetons de présence,

9/ Questions diverses.

2019X00773SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires

Relative à l'exercice 2018 qui se tiendra le lundi 24 juin 2019

Polyclinique Essalama Sfax

SA au capital de 6.102.500 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs, Place Bab Jebli-3003 Sfax

Registre de commerce de Sfax n°B1135031997

Matricule Fiscal : 0503855N/A/M/000

Les actionnaires de la société Polyclinique Essalama Sfax sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires relative à l'exercice 2018 qui aura lieu le lundi 24 juin 2019 à 17h à l'hôtel syphax.

1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018.

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2018.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6) Approbation des dons, subventions et prêts accordés au personnel.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le Président du conseil et le directeur général.

8) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 du code de sociétés commerciales.

9) Quitus aux membres du conseil d'administration et des trois directeurs généraux.

10) Questions diverses.

11) Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société; le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2018, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018, l'état de cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2019X00787SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BELLE RIVE

S.A au capital de 210.000 Dinars

Siège social : Zone Touristique Mrezka - 8050 - Hammamet

Mle Fiscal : 02286M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société BELLE RIVE sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi 22 juin 2019 à 16H au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du conseil d'administration des exercices 2016 à 2018

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2016 à 2018.

3) Approbation des résultats des exercices 2016 à 2018.

4) Affectation des résultats des exercices 2016 à 2018

5) Quitus aux administrations au titre des exercices 2016 à 2018.

6) Nomination des nouveaux administrateurs.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

8) Questions diverses.

2019N00414SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 17 246 150 Dinars

Siège social : ZI Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 Juin 2019 à 9h au siège social de l'ATD SICAR sis à rue Lac Leman, Résidence Regency, bloc A les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Affectation du résultat

- Approbation des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation des jetons de présence pour les administrateurs

- Pouvoirs pour formalités.

2019U00044SANB3

AEROTUNISIA

Le Conseil d'Administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire à la date du 25/6/2019 à 10 heures au siège de la société à la zone industrielle de Hammam Zriba 1152 Hammam Zriba et de fixer son ordre du jour comme suit :

1- Entériner le mode et le délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018,

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018,

4- Approbation des états financiers relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018, et des conventions réglementées,

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017 et 2018

6- Affectations des résultats des exercices 2017 et 2018

7- Pouvoirs pour formalités.

2019U00045SANB3

Société de Services Automobiles - SSA

SA au capital de 4.000.000 DT

Sis au 19 rue de l'usine Charguia 2 Ariana 2035

M.F : 1271012S/A/M/000

Immat CNSS : 551471-26

Messieurs les Actionnaires de la Société de Services Automobiles SSA, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 17 juin 2019 à 15h30 au local de la Société sis au 19 rue de l'usine Charguia 2, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 et du rapport du conseil d'administration,

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes,

3. Renouvellement des mandats des administrateurs,

4. Approbation des conventions stipulées à l'article 200 et 475 du CSC,:

5. Quitus aux administrateurs

6. Questions diverses.

2019402173SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

TUNISO-SEOUDIENNE DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENT

«T.S.P.I.»

Siège social : 19, Rue des Jasmins Nouvelle Ariana - 2080 Ariana

R.C. : B 15892002

Matricule fiscal : 817673 B/N/M/000

Les actionnaires de la Tuniso-Séoudienne de Participation et d'Investissement «TSPI» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 20 juin 2019 à 10 heures au siège de la société au 19 Rue des Jasmins Nouvelle Ariana - 2080 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

2. Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2019402180SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SENSEA LAB SA

Société anonyme

Au capital de 500.000.dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I. de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 1471485M

Numéro d'affiliation à la CNSS : 594477- 61

Messieurs les actionnaires de la Société «SENSEA LAB SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 Juin 2019 à 15 heures au siège social de la société sis au 52, Rue 8601, Zone Industrielle de la Charguia, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Quitus aux administrateurs ;

- Questions diverses;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2019402194SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SANCELLA SA

Société anonyme

Au capital de 13.660.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I. de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0496781 S

Numéro d'affiliation à la CNSS : 141367-38

Messieurs les actionnaires de la Société «SANCELLA SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 Juin 2019 à 10 heures au siège social de la société sis au 52, Rue 8601, Zone Industrielle de la Charguia, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2018;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Quitus aux administrateurs;

- Questions diverses;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2019402195SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PANSEMENTS

«SOTUPA SA»

SOCIETE ANONYME

Au capital de 6.550.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I. de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0002494 W

Numéro d'affiliation à la CNSS : 46679-22

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE PANSEMENTS «SOTUPA SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2019 à 14 heures au siège social de la société sis au 52, Rue 8601, Zone Industrielle de la Charguia, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus aux administrateurs ; et

- Questions diverses;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2019402196SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "AON TUNISIE S.A."

Société de Conseil et de Gestion en Assurances et en Réassurances

Siège social : 89 Bis Avenue Habib Bourguiba - 2080 Nouvelle Ariana - Tunisie

RC : B129547998

MF : 505002G/A/M/000

Messieurs-les actionnaires d'ADN TUNISIE S.A. sont convoqués en l'assemblée générale ordinaire qui Se tiendra le jeudi 20 juin 2019 à 10h, au siège social d'Aon Tunisie sis au 89 bis, Avenue Habib Bourguiba, 2080 Nouvelle Ariana, Tunisie et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2018,

2- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5- Renouvellement du mandat d'un administrateur,

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation des jetons de présence revenant aux administrateurs pour l'exercice 2018.

8- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et Administratives.

2019402198SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ADHE-ELS International s.a.r.l

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 5 040 000 Dinars

Siège social : Km 128 Z.I Kalaa Kébira - 4060 - Sousse

R.C : B9174722011 Sousse

MF : 1194252A/A/M/000

Les associés sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le 24/6/2019 à onze heures du matin, au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018, ainsi que les conventions visées par l'article 115 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Quitus au Gérant.

6. Questions diverses.

2019S00706SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Médicase s.a.r.l

Capital social : 400.000 DT

02, Avenue 03 Août - Trocadéro 4000 Sousse

MF : 020435L

RC : B117021996

Les associés sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le 22 Juin 2019 à neuf heures du matin, au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018, ainsi que les conventions visées par l'article 115 du code des sociétés commerciales,

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Quitus aux Gérants.

6. Désignation d'un commissaire aux comptes.

7. Questions diverses.

2019S00707SRLB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Maintenance Médicale s.a.r.l

Capital social de 327 500 Dinars

Siège social : Km 128 - Zone industrielle - Kalaa Kébira - 4060 - Sousse

R.C : B117031996 Sousse

M.F : 020236F

Les associés sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le 24 Juin 2019 à neuf heures du matin, au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018, ainsi que les conventions visées par l'article 115 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Quitus à la Gérante.

6. Désignation d'un commissaire aux comptes.

7. Questions diverses.

2019S00708SRLB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

NET IMMOBILIERE s.a.r.l

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 5.980.000 Dinars

Siège social : 02, Avenue du 03 Août -Trocadéro - 4000 - Sousse

R.C : B114492001 Sousse

M.F : 7084318

Les associés sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le 21 Juin 2019 à neuf heures du matin, au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018, ainsi que les conventions visées par l'article 115 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Quitus aux Gérants.

6. Désignation d'un commissaire aux comptes.

7. Questions diverses.

2019S00709SRLB3

Autres sociétés

Convocation d'une assemblée générale ordinaire

Société MUTUELLE SERVICE AGRICOLE «EL KHIR»

M.F : 1309197X

Le conseil d'administration de la société mutuelle service agricole «EL KHIR» convoque l'assemblée générale ordinaire pour se réunir le 24 juin 2019 à 10 heures du matin au siège de l'union régionale des agriculteurs à Kairouan pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2018.

- Lecture et approbation des états financiers de l'année 2018.

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs par élection

- Dernier délai de candidature est fixé le 20/6/2019

- Affiliation dans une mutuelle centrale.

Tout adhérent peut consulter les procès-verbaux du conseil d'administration et les états financiers relatifs à l'exercice 2018 au siège de la société à partir du 8ème jour avant l'assemblée générale.

2019H00116SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à la rue Lac Mâlaren, les Berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°285 en date du 3 juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées située à proximité de la route nationale "RN 1" au lot n°36 à la zone industrielle Ghannouch de la délégation de Ghannouch du gouvernorat de Gabés et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gabés et de la municipalité de Ghannouch.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Gabés ou le président de la municipalité de Ghannouch ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à la rue Lac Mâlaren n°8, les Berges du Lac - 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°288 en date du 3 juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en un dépôt de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées situé à proximité de la route nationale n°3 à l'avenue El Mghira à la zone industrielle d'El Mghira de la délégation de Fouchana du gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Fouchana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Fouchana ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société "ARCO SONIA" dont le siége social est situé à la zone industrielle Enfidha 2 du gouvernorat de Sousse a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°318 en date du 4 mars 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est la fabrication des vannes d'eau et gaz située à l'adresse susvisée ci dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sousse ou le président de la municipalité de Enfidha ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Le liquidateur judiciaire Chalghaf Mokhtar du Wakf Bouhejba - titre foncier n°15452/7031 Zaghouan - informe tous les héritiers du wakf que selon un arrêté gouvernemental n°456 du 18 Mai 2018, paru au journal officiel n°43 en date du 29 Mai 2018 relatif à l'expropriation pour l'utilité publique de plusieurs terrains situés à la délégation de Bir Mechergua ainsi que celle de Zaghouan dans le cadre de l'extension de la route régionale n°133 liant Djebel El Ouest à Zaghouan, il nous a été proposé par l'administration des primes d'expropriation versées à la trésorerie générale de la République Tunisienne et qui sont évaluées par l'administration générale des expertises. Chaque héritier qui désire s'informer de la proposition de l'administration ou s'y opposer pourra me contacter soit à mon bureau situé à 3 résidence El Médina Nouvelle

Médina Ben Arous, soit auprès du juge commissaire au tribunal de 1ère instance de Zaghouan dans un délai convenable.

2019R01531DIVD2

Appel d'offre pour la deuxième fois

Cession d'un bien Immobilier et fonds de commerce comme étant un tout indivisible

SOCIETE LES «BARCIDES»

Société à responsabilité limitée en liquidation

MF : 0411447Q

En vertu de l'autorisation du juge commissaire du tribunal de première instance de Sousse 2 en date du 16/01/2019 la société les Barcides société en liquidation représentée par le liquidateur Mr Bouhaoual Samir met en vente par appel d'offre pour la deuxième fois d'un bien immobilier et un fonds de commerce : comme étant un tout indivisible :

- Bien Immobilier : un terrain avec titre foncier n°68234 Sousse sise à Hammam Sousse, d'une superficie de 170 m² contenant un immeuble composé d'un sous sol, Rez-de-chaussée et un étage.

- Fonds de commerce d'un restaurant touristique exploité dans le local cité en dessus.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au bureau de liquidateur Bouhaoual Samir sise à la Route touristique Chatt Mériem 4042 (prés de la station de carburant staroil) Tél : 73 344 332, pour retirer le cahier de charges contre le paiement de 150 dinars non remboursables.

Les offres doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Monsieur le Juge Commissaire du tribunal de première instance Sousse 2 Adresse Avenue Yasser Arafet Sahloul 1 Sousse 4054

Sous pli fermé ne précisant pas l'identité du soumissionnaire et portant la mention :

«A ne pas ouvrir - Appel d'offre de cession active société les BARCIDES»

La date limite de réception des offres est fixée le 25/6/2019 le cachet de la poste faisant foi.

Sera rejetée toute offre ne contenant pas les documents prévus par le cahier de charges ou parvenus après le dernier délai de réception des offres ou dont l'enveloppe externe comporte l'identité du missionnaire.

2019S00701DIVD2

Avis

Abdmouleh Adel annonce qu'il possède un terrain de surface 3730 m² à route Eddaier et Tunis Sfax effectuer par l'acte de partage qui était fait le 18/3/1978 et 3 locaux effectuer par l'acte de l'achat qui était fait le 9/11/1991 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X00776DIVD2

Avis

Les héritiers du feu Béchir Ben Hlel annoncent qu'ils possèdent une maison sis à la route Gremda km 2 Sfax

Leur titre de propriété a disparu et ils désirent se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00777DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed Najib Jmal et Hedia Dammak annoncent qu'ils possèdent deux terrains sisent à route El Ain km 7 et que leurs actes de propriété sont perdus et qu'ils désirent obtenir un nouveau acte original des deux titres, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00784DIVD2

République Tunisienne

Ministère des affaires locaux et de l'environnement

Gouvernorat de Kébili

Municipalité de Béchri - Fatnassa

N°144/2019

Conformément aux dispositions du chapitre 16 de la loi n°112 de 1994 du 28 novembre 1994 concernant la publication du journal de l'urbanisme et de la construction, tel que révisé et complèté par des textes ultérieurs, le maire (président) de la municipalité Béchri Fatnassa Informe le public que l'exemple de l'urbanisation de la Municipalité Béchri - Fatnassa qu'a été approuvé par le conseil municipal en première lecture à l'occasion de la deuxième session spéciale du 2 novembre 2018 placé en votre nom au centre de la municipalité.

Tous les travaux ont débuté depuis la publication, cette annonce a été publiée au journal officiel de la République Tunisienne dans le but de l'examiner, d'exprimer ses opinions et ses observations et de les enregistrer avec des livres préparés un message de ou par courrier est garanti d'arriver sous le nom du président de la commune Béchri Fatnassa.

2019X00785DIVD2

ASSURANCES SALIM

Annexe n°1
Actifs du Bilan

	31/12/2018			31/12/2017
	brut	amortissement provisions	net	net
AC 1 Actifs incorporels	2 155 200,000	970 804,000	1 184 396,000	710 813,000
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	3 588 093,000	2 524 949,000	1 063 144,000	1 123 260,000
AC 3 Placements	173 149 402,000	11 147 611,000	162 001 791,000	148 494 242,000
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférantes aux contat en unité de compte				
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	68 347 604,000		68 347 604,000	62 999 540,000
AC 6 CREANCES	45 783 919,000	8 190 912,000	37 593 007,000	28 594 312,000
AC 7 Autres éléments d'actif	12 443 661,000		12 443 661,000	8 834 136,000
	305 467 879,000	22 834 276,000	282 633 603,000	250 756 303,000

Annexe n°2 **Capitaux propres et passifs du bilan**

	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres	53 722 475,000	46 073 891,000
Passif		
PA1 Atres passifs financiers	689 861,000	725 946,000
PA2 Provisions pour autres risques et charges	164 431 144,000	147341 273,000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte	36 992 247,000	22492 051,000
PA5 Dettes pour dépots en espèces recues des cessionnaires	21 513 556,000	29531 432,000
PA6 Autres Dettes	5 284 320,000	4591 710,000
PA7 Autres passifs	282 633 603,000	250756 303,000

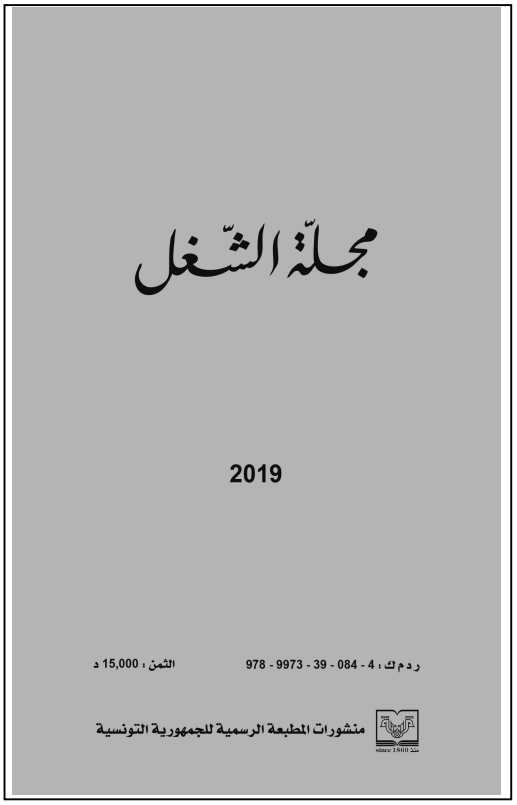
Annexe n°3 **ETAT DE RESULTAT**

		31/12/2018	31/12/2017
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	3701 592	3843 611
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5523 537	4067 038
PRNT1	Produits des placements	7418 541	5173 651
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)	- 1340 232	- 1191 336
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'etat de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie	- 4557 579	- 3152 514
PRNT2	autres produits non techniques	137 800	107 134
CHNT3	autres charges non techniques	- 10 833	- 358 368
	Résultat provenant des activités ordinaires	10872 826	8489 217
CHNT4	impôts sur le résultat	- 2827 941	- 2049 758
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	8044 885	6439 459
PRNT 4	Gains extraordinaires		
CHNT5	Pertes extraordinaires	- 403 992	- 292 823
	Résultat net de l'exercice	7640 893,000	6146 636,000

Annexe n°4 **Etat de flux de trésorerie**

	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19090 378	32271 985
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	- 14779 445	- 27730 413
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	- 2725 000	- 2725 000
Variation de trésorerie	1585 933	1816 572
Trésorerie de début d'exercice	3354 719	1538 147
Trésorerie de fin d'exercice	4940 652	3354 719

2019R01523BCFA5



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-084-4

الحجم : 20 X 13

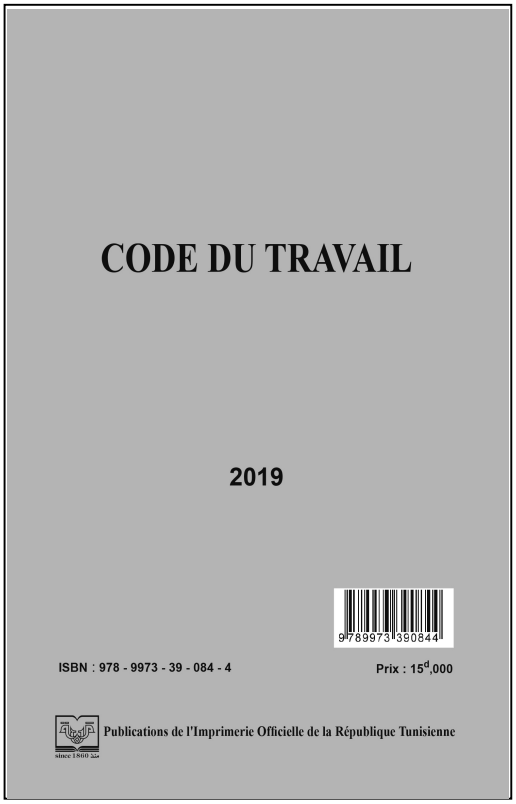
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-084-4

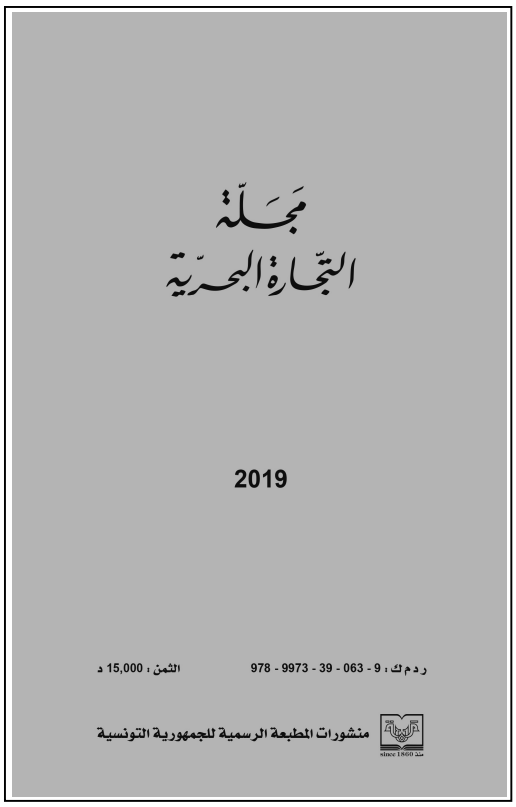
Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-063-9

الحجم : 20 X 13

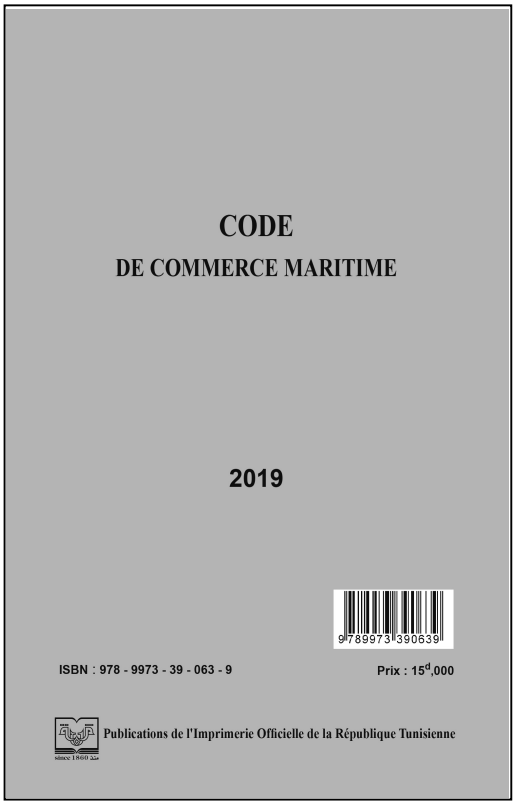
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-063-9

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus